Pour les handicapés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **11 (1981)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-829712

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

votre argent

questions réponses

Par le Service romand d'information du Crédit Suisse

Y eut-il de l'or en Suisse?
Charles B., Genève: On nous a toujours dit que la Suisse n'avait aucune richesse naturelle. Et pourtant, je me souviens d'avoir lu quelque part qu'il y eut une mine d'or dans notre pays. Vaudrait-il la peine d'en reprendre l'exploitation?

Oui, il y eut de l'or en Suisse. Voici ce qu'en dit la publication «Monetarium» du Crédit Suisse:
En 1803, un habitant du village de Felsberg au pied du Calanda, découvrit par hasard sur son terrain un fragment de rocher qui contenait des inclusions scintillantes. Un pharmacien de Coire examina cette pierre brillante et s'aperçut qu'il s'agissait d'or. La nouvelle de cette découverte ne tarda pas à se répandre au-delà des frontières du canton et une communauté d'intérêts se constitua dès 1809 dans le but d'exploiter le gisement aurifère avec des moyens industriels. La nouvelle mine fut baptisée «Au soleil d'or» et cédée à une société minière moyennant une redevance annuelle de 120 florins. Son rendement s'avéra cependant si faible que les actionnaires se trouvèrent bientôt confrontés à de graves difficultés financières. Par la suite, le domaine de la concession fut agrandi. Avec l'aide d'une diseuse de bonne aventure, on se mit à la recherche de nouveaux gisements. Tous les efforts entrepris pour exploiter le minerai de façon profitable restèrent toutefois vains et vers la fin des années 1820, la petite entreprise cessa toute activité. Il est peu probable que, malgré la hausse spectaculaire de l'or, il serait aujourd'hui rentable de reprendre ces recherches. Mais il subsiste des témoignages concrets de cette activité aurifère: des

monnaies, en l'occurrence des pièces qui furent émises en 1813 par la Monnaie de Berne. Ces doublons d'une valeur de 16 anciens francs suisses, destinés à servir de dividende aux actionnaires, furent frappés au nombre de 72, semble-t-il. Il s'agit donc d'une rareté numismatique dont voici la description:
L'avers de la monnaie montre les armes des trois Ligues (Ligue de la Maison-Dieu, Ligue des Dix-Juridictions et Ligue grise) présentées en feuille de trèfle et reliées par une branche de palmier et une branche de laurier ainsi que par une légende en trois parties: «Canton-Grau-Bünden».
L'avers porte l'indication de la valeur «16 Schweizer Franken», entourée d'une couronne formée par deux rameaux de chêne et le millésime: 1813. Cette pièce a une tranche cannelée; son poids est de 7,64 g.

Pour les handicapés

Les handicapés qui ne peuvent conduire un véhicule et qui ne peuvent pas non plus faire usage des transports publics ne sont pas condamnés à rester chez eux: la *Centrale pour passagers handicapés* mise sur pied par l'Association suisse des transports (AST) leur communique sans frais les adresses d'automobilistes qui sont prêts à les emmener un certain jour, sur un certain parcours. Les personnes handicapées qui désirent voyager — il peut s'agir aussi de personnes qui ne sont handicapées que pour quelque temps ou de personnes âgées — et les automobilistes désireux d'emmener

Centrale AST pour passagers handicapés

063 61 26 26

un passager handicapé sont priés de s'annoncer à la Centrale AST pour passagers handicapés, Herzogenbuchsee, tél. 063/61 26 26.

Une médaille en l'honneur d'Alfred Escher

A l'occasion du 125e anniversaire de sa fondation, le Crédit Suisse (CS) a émis une médaille commémorative, en hommage à son fondateur, Alfred Escher. Cette médaille, frappée en or et en argent, a un tirage limité.
C'est en 1856 qu'Alfred Escher fonda le Crédit Suisse, afin de procurer au jeune Etat fédéral les capitaux nécessaires au développement d'une économie nationale indépendante.
L'extension du réseau ferroviaire suisse, en particulier la construction de la ligne du Gothard, furent plus spécialement à l'origine de la fondation de la banque.
Président du Conseil national à 30 ans, Alfred Escher a également joué un rôle politique éminent, tant dans le canton de Zurich qu'au sein de la Confédération.
Frappée à l'effigie de l'homme d'Etat, du pionnier de l'économie helvétique et du banquier que fut Alfred Escher, la médaille est en vente aux guichets du Crédit Suisse dès le 6 juillet 1981.